

# Management des habilitations électriques

## MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

### Public

Ce module e-learning s'adresse à toute personne devant gérer les habilitations électriques du personnel.

### Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

### Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant aura découvert ce qu'est l'électricité et sera, notamment, capable de :

- Comprendre le contexte réglementaire et normatif ;
- Habilitier les personnels en fonction de leur activité et choisir la formation qui leur est adaptée ;
- Identifier les responsabilités au sein de l'entreprise.

### Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

**Durée :** 35 à 55 minutes

**Tarif :** nous consulter\*

## Généralités

Pour mener sa mission d'assurer la sécurité et protéger la santé mentale et physique des salariés, l'employeur peut être amené à délivrer une habilitation électrique à son personnel.

Pourquoi une habilitation électrique ?

Quelle formation préparatoire ?

Comment sélectionner le bon symbole d'habilitation ?

Quel est le processus d'habilitation à suivre ?

Ce sont ces questions auxquelles répond ce module à destination des managers.

*Ce module ne permet pas la délivrance d'un titre d'habilitation électrique.*

-----  
Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



## Contenu du Module

### Partie 1 : Formation

Chapitre 1 - Le risque électrique

Chapitre 2 - Le processus d'habilitation

Chapitre 3 - L'habilitation électrique

Chapitre 4 - Qui habilitier ?

Chapitre 5 - Guide choix d'habilitation

Chapitre 6 - Les documents

### Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

### Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.